



Le BSIF publie la version finale de sa ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise

OTTAWA – 28 JANVIER 2013 – Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié aujourd'hui la nouvelle version de sa ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise originalement parue en 2003.

Cette nouvelle version rend compte des attentes que le BSIF entretient à l'égard des institutions financières fédérales (IFF) dans le dossier de la gouvernance d'entreprise. Elle est le fruit d'un exercice de consultation de grande envergure qui avait débuté en août 2012, lorsque le BSIF avait fait parvenir une nouvelle version à l'étude de ce document aux institutions financières dans le but de recueillir leurs commentaires. Outre [la ligne directrice, une lettre, un résumé des commentaires reçus et l'explication des mesures que le BSIF a prises en réponse à ces commentaires](#) ont aussi été envoyés aux institutions financières.

« Une saine gouvernance d'entreprise est essentielle à la sureté et la solidité des institutions financières canadiennes, a déclaré Julie Dickson, surintendante. Cette nouvelle version de notre ligne directrice aidera les conseils d'administration et les membres de la haute direction à cerner et à gérer les risques que prend leur institution financière. Elle reflète les constats issus des missions de surveillance qu'effectue le BSIF, les résultats d'un examen transversal des systèmes et l'amélioration des pratiques exemplaires qui ont cours à l'échelle internationale. Nous remercions tous ceux et celles qui ont pris part à l'exercice de consultation. »

Les changements les plus marquants dans la ligne directrice ont trait aux mesures d'efficacité du conseil d'administration – sa composition et ses compétences, à la gouvernance d'entreprise, de laquelle découle le cadre de gestion de la propension à prendre des risques, et au rôle de l'agent principal de gestion des risques et du comité d'audit.

Constitué en 1987 en vertu d'une loi du Parlement, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le principal organisme de réglementation et de surveillance des institutions de dépôts, des sociétés d'assurances et des régimes de retraite privés fédéraux. Il lui incombe de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public à l'égard d'un système financier solide, stable et propice à la concurrence.

-30-

Renseignements (journalistes seulement) :

Léonie Roux

Agente des communications

Communications et affaires publiques

613-949-8942

leonie.roux@osfi-bsif.gc.ca

